

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

---

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 403 Rect.

présenté par  
M. Charié, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 28**

Dans l'alinéa 38 de cet article, après le mot :

« aménagement »,

insérer les mots :

« commercial se prononçant en matière ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.